

**Avis de Patrick HETZEL, au nom du Groupe les Républicains au sujet de la
proposition de résolution pour le renforcement des outils et des moyens de pilotage de la
recherche publique – 20 juin 2018**

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mes chers collègues,

Madame la Rapporteuse spéciale, vous nous proposez une résolution pour le renforcement des outils et des moyens de pilotage de la recherche publique.

Cette résolution part d'un diagnostic et débouche sur des recommandations à destination du gouvernement. Avant tout, je voudrais commencer mon propos en indiquant que le groupe Les Républicains partage votre diagnostic et vos préconisations toutefois, nous pensons qu'il faut aller plus loin encore.

Concernant le diagnostic, l'arrivée de la LOLF et les réformes successives du système de recherche ont entraîné de profonds changements dans les systèmes de pilotage et les systèmes d'information aussi bien dans notre enseignement supérieur que dans les organismes de recherche. Comme toujours, la question de l'appropriation des différents outils est posée: quels sont les outils implémentés pour le pilotage, qui les conçoit et les implémente, pour quels usages et quels acteurs ? Dans les universités par exemple, il y a aujourd'hui cohabitation de deux systèmes de pilotage. Dans les unités de recherche, le système de pilotage vise à soutenir l'activité des chercheurs. Par ailleurs, au niveau central de l'université, le système de pilotage semble « tourner en boucle sur lui-même » sollicitant un grand nombre d'informations des laboratoires pour son reporting, sans leur apporter en retour un réel soutien comme l'ont par exemple très bien expliqué Karine Gauche et Ariel Eggrickx de l'Université de Grenoble dans un papier de recherche de 2012.

Le récent rapport de la Cour des Comptes concernant l'évaluation de la politique des programmes d'investissements d'avenir va dans le même sens en dénonçant par exemple le fait que les objectifs initiaux fixés aux outils du PIA consacrés à la valorisation de la recherche ont été souvent mal définis, ce qui n'a pas facilité le pilotage des structures.

De même, en page 32, la Cour des comptes indique que : « Les objectifs mal calibrés des nouvelles structures de valorisation, couplés à l'existence de financements publics importants non soumis à une régulation budgétaire annuelle en raison de la gestion extrabudgétaire du PIA³⁴, critiquée par la Cour dans son rapport public de 2015 sur le programme d'investissements d'avenir, a pu conduire les pouvoirs publics à faire perdurer certaines de ces structures alors même que les difficultés qu'elles rencontraient pouvaient faire douter de leur viabilité ».

Ainsi, vous avez raison, de dénoncer l'absence de lisibilité réelle des dépenses par grands domaines de recherche ainsi que sur les difficultés de coordination des différents acteurs impliqués.

Pour remédier à cela, votre résolution propose :

1. que soient développés des outils pluriannuels de pilotage budgétaire de la recherche
2. que puissent aboutir rapidement les projets de systèmes d'information interopérables entre acteurs de la recherche
3. que le secteur de la recherche spatiale clarifie les moyens dont il dispose

4. que le gouvernement se préoccupe davantage de la cohérence d'ensemble de la politique de recherche

Tout ceci est pertinent et mérite évidemment d'être soutenu.

Toutefois, nous pensons qu'il faut aller encore plus loin et nous déplorons que la résolution ne s'attaque pas à un autre sujet qui, d'après la Cour des Comptes, est au moins aussi important et contribue également au problème de la cohérence et de la lisibilité de la politique de recherche : la gouvernance du système de recherche. En effet, améliorer les moyens du pilotage, c'est aussi se préoccuper du problème de la complexité de la gouvernance du système français de recherche qui mériterait d'être simplifié. Cette simplification passe à la fois par une meilleure coordination entre les acteurs ministériels voire interministériels comme le CGI qui financent la recherche et une simplification des procédures décisionnelles. Bien entendu, cette simplification devrait aussi déboucher sur une meilleure gouvernance des moyens budgétaires et extrabudgétaires qui aujourd'hui ne sont pas consolidés.

Vous l'aurez compris, nous sommes adhérons aux attendus et aux préconisations de la résolution qui nous est présentée aujourd'hui et nous voterons en sa faveur. Nous déplorons toutefois un manque d'ambition sur la question pourtant centrale de la simplification de la gouvernance.